

Soins de Santé

Circulaire OA no 2023/145 du 24-6-2023

Applicable à partir de 1/07/2023

Rubriques

Code	Séquence
62	/ 1 493
63	/ 1 474

Instructions comptables et statistiques : Fin projet "hospitalisation à domicile": 01-07-2023.

Suite à la fin du projet « hospitalisation à domicile » au 1^{er} janvier 2021 (voir mise à jour 2021/01 des instructions de facturation), les pseudo-codes utilisés pour le début de la prise en charge (793634-793645 et 793671-793682) ont déjà été supprimés dans la circulaire OA 2021/144. Dans cette circulaire OA, les pseudo-codes utilisés pour la fin de la prise en charge sont supprimés :

A) Pseudo-codes nomenclature supprimés :

793656 – 793660 : Fin de prise en charge dans le projet hospitalisation à domicile antibiothérapie
793693 – 793704 : Fin de prise en charge dans le projet hospitalisation à domicile traitement oncologique

B) Date d'application

Les codes supprimés repris ci-dessus ne peuvent plus être utilisés pour les prestations à partir du 01/07/2023.

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes :